



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 64793

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la méthode d'immuno-modulation, utilisée dans certains pays européens pour le traitement de maladie rares comme la spondylarthrite, qui n'est pas autorisée à ce jour en France. Il semblerait pourtant que cette méthode donne des résultats encourageants dans les pays où elle est pratiquée, en Italie par exemple. À ce sujet, des témoignages font état de la situation d'un praticien de la région lyonnaise ayant eu recours à l'immuno-modulation, qui aurait conduit le conseil de l'ordre des médecins à prendre une décision disciplinaire à son encontre le 1er juillet dernier, au grand dam des patients concernés. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui dresser un point précis sur les principes de cette méthode et l'état d'avancement du processus de sa reconnaissance dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64793

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11105

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)